

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize et le quinze décembre, le conseil municipal de la commune de MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel VIGOUROUX, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 10 décembre 2016

- Date d'affichage : 10 décembre 2016

- Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10 conseillers : MM. VIGOUROUX Daniel - BESSEAU Jean-Claude - LANOT Serge – Mme COUDERT Virginie – MM. BOUYGES Claude – ALZAGA Michel – VIGOUROUX Serge - Mmes GONCALVES Céline – CEAUX-ARENO Françoise – M. COQUILLAUD Nicolas

Absents, excusés : 3 conseillers : Mmes TREMOULET Angélique - PRIVAT Corinne - M. EMEREAU Arnaud

- Arnaud EMEREAU a donné procuration à Daniel VIGOUROUX

- Corinne PRIVAT a donné procuration à Michel ALZAGA

- Céline GONCALVES a été élue secrétaire.

Approbation du compte-rendu du conseil du 25 novembre 2016, à l'unanimité

Délibération n° 2016/58 portant approbation des tarifs 2017

Modification des loyers, du tarif de jeux d'étiquettes de propagande électorale et de l'assainissement (+ 1 %). La consommation d'eau est en augmentation. L'agence de l'eau a accordé une prime de 4 500 € pour le bon fonctionnement de la station.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2016/59 portant virement de crédits DM 1

Virement de 1 850 € du 60633 (fournitures de voirie) au 6688 (autres intérêts)

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2016/60 portant ouverture de crédits DM 2

Ouverture de 1 700 € en dépenses au 73925 (FPIC) et en recettes au 7325 (FPIC)

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2016/61 portant réalisation d'un emprunt de 145 000 €

Auprès de la Caisse d'épargne : taux fixe sur 15 ans 1,20 %, remboursements trimestriels, amortissement constant.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2016/62 portant vente d'un terrain à Saint Hippolyte

Vente de la parcelle B 1132, d'une superficie de 2 554 m², au prix de 10 000 €.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

- Vœux de la municipalité : dimanche 8 janvier à 11 H avec remises de médailles
- à partir de septembre, la garderie du soir se fera dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la garderie du matin restera à l'école.
- école : une main courante a été mise en place pour consigner les incidents survenus aux heures de repas, mais également tous ceux pour lesquels les employés communaux peuvent être concernés.
- Décorations de Noël : pas de sapin sur la place car pas de don. Voir pour renouvellement du matériel, achat ou location. Pas d'illuminations de la rue principale car les ampoules sont grillées et les supports existants ne sont pas compatibles



Le Maire